

de douane et sur d'autres mesures aux frontières, comme les pratiques antidumping, jusque dans les années 1970, lorsque le Cycle de Tokyo de négociations commerciales multilatérales vit l'ajout de nouvelles règles et de nouveaux engagements dans des domaines tels que les obstacles techniques au commerce (p. ex., les normes) et les marchés publics (achat de biens ou de services par les gouvernements pour leur propre usage). Lors du Cycle d'Uruguay (1986-1993), les membres du GATT ajoutèrent les services et les questions de propriété intellectuelle liées au commerce à l'ordre du jour des négociations commerciales, et réussirent à se mettre d'accord sur des règles relatives aux échanges agricoles; durant la même période, les partenaires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) négocièrent un chapitre consacré à l'investissement. Tous ces efforts visaient à garantir que les échanges se déroulent sur une base équitable et transparente, conformément aux règles d'un volet ou d'un autre du système commercial international — le GATT et son successeur, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1995, et tous les accords régionaux et bilatéraux qui régissent le commerce mondial et la politique commerciale. Toutefois, comme on pouvait s'y attendre, sachant que le commerce représente près de la moitié de l'économie, ces mesures ont eu pour effet de multiplier le nombre de secteurs de la politique publique canadienne concernés par tel ou tel aspect de ce système. C'est en soi une raison suffisante pour que les Canadiens s'intéressent de près aux questions auxquelles tente de répondre notre politique commerciale.

La politique commerciale peut créer des débouchés au Canada et — associée à d'autres politiques et mesures — promouvoir la prospérité, la démocratie, la justice et la stabilité sociale dans le monde. En d'autres termes, la gestion cohérente de la politique commerciale encadrée par tout un éventail de politiques nationales et internationales nous aide à atteindre nos objectifs politiques et sociaux généraux. Ce document présente quelques-unes des questions qui sous-tendent la façon dont les Canadiens et leurs gouvernements interagissent avec le monde extérieur, y contribuent et en bénéficient, dans le domaine du commerce et de l'investissement internationaux.

